

Rapport N° 143

Demande d'un crédit de CHF 95'000.- TTC pour la remise en état des parcs et installations suite aux intempéries de l'été 2013

Nyon, le 20 janvier 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mesdames CANTONE Camille, PIEREN Taïna, SCHWERZMANN Danièle (présidente et rapporteure), VUAGNIAUX Christine, de Messieurs MERMILLIOD Jean-Claude, VUILLE Jean-Pierre et WILLI Bernhard s'est réunie le 14 janvier 2014.
Monsieur GONTHIER Michel était absent.

La commission remercie Messieurs Claude DUPERTUIS, Municipal et Hugues RUBATTEL, Chef de service des Espaces Verts, pour leurs explications et leurs réponses à nos questions.

INTRODUCTION

Après un hiver qui n'en finissait pas, un printemps qui peinait à s'installer, la belle saison nous réserva quelques intempéries qui laissèrent des traces bien visibles dans le paysage urbain nyonnais : arbres déracinés, cassés par la tempête, ou abîmés par l'invasion de parasites ne leur laissant aucune chance de survie (pins noirs) suite à la grêle.

Le centre d'entretien de Bois-Bougy a subi également des dommages qui firent rapidement l'objet de réparations.

DESCRIPTION DU PROJET ET DES REALISATIONS

- Les vitres des serres cassées ou fendues ont été remplacées.
- La structure et les vitres de la serre en polycarbonate ont été complètement changées, sur conseil de l'ECA.
- Des travaux ont été effectués dans l'urgence; pas moins de 170 heures de travail ont été nécessaires pour le découpage des arbres et la remise en état des différents lieux.
- Vu l'état des arbres déracinés, leur bois ne pourra qu'être transformé en plaquettes..
- Route de Genève, Ruelle des Moulins, Esplanade des Marronniers, Route de St-Cergue : des arbres appropriés sont prévus à ces différents endroits pour remplacer les arbres tombés. Les coûts sont respectivement de l'ordre de 500 à 600 francs pour des arbres indigènes et de quelques 2000.- pour un séquoia par exemple.
- L'abattage, le dessouchage, l'évacuation, le remplacement de la terre sont des travaux nécessaires avant de procéder à la plantation d'un nouvel arbre, qui forment l'essentiel du coût global. Celui-ci ne doit pas dépasser une hauteur de 4-5 m, hauteur optimum qui facilite son « démarrage » dans son nouvel environnement. De plus pour une transplantation réussie, les arbres doivent être plantés soit en avril, soit en octobre.
- En lieu et place du marronnier de la Ruelle des Moulins, la commission propose qu'un noyer soit planté, puisque le châtaignier prévu initialement ne pourra pas remplacer le

marronnier pour des raisons sanitaires. Cela répondrait en plus au postulat Tschuy consistant à retrouver en ville des fruitiers mis à la disposition de ses habitants.

- L'Esplanade des Marronniers restera un lieu-dit des marronniers, les 3 arbres remplaçants seront ... des marronniers.
- Les pins noirs victimes de la grêle seront remplacés par des essences feuillues indigènes que l'on espère plus résistantes aux attaques des parasites et des champignons.

Le budget comprend également une étude statique d'un certain nombre d'arbres répertoriés et plus que centenaires, afin de déterminer la structure interne du tronc et leur vigueur à résister à d'éventuelles futures intempéries. Il s'agit là de mesures de sécurité et de suivi sanitaire. Des tomographies seront réalisées par un bureau spécialisé. Chaque tomographie revient de 400.- à 500.- l'arbre. Dans un premier temps, une vingtaine d'arbres feront l'objet de cet examen.

CONCLUSION

« Au près de mon arbre, je vivais heureux ... » chantait Brassens. S'il dit vrai, si notre bien-être dépend également de nos zones de verdure, il est indispensable d'effectuer les travaux cités dans le préavis. La commission encourage vivement les Espaces verts à remplacer les arbres défaillants à raison de quelques unités par année. Les quelques mille quatre cents arbres dont la Commune est responsable doivent être un sujet prioritaire de soins et d'attention afin d'offrir à la population un meilleur équilibre entre béton et verdure et de protéger la biodiversité en ville. En effet un jeune arbre n'a pas la même valeur qu'un arbre centenaire sur le plan de la biodiversité que ce dernier abritait. ((mousses, lichens, insectes, araignées, ... et oiseaux nichant ou à la recherche de nourriture,))

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 143 concernant la demande d'un crédit de CHF 95'000.- TTC pour la remise en état des parcs et installations suite aux intempéries de l'été 2013,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 95'000.- TTC, pour la remise en état des parcs et installations suite aux intempéries de l'été 2013 ;
2. que ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 15 ans.

La Commission :

CANTONE Camille
GONTHIER Michel
MERMILLIOD Jean-Claude
PIEREN Taïna
VUAGNIAUX Christine
VUILLE Jean-Pierre
WILLI Bernhard
SCHWERZMANN Danièle, présidente et rapporteure